

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ACR SA et GSG : un accord pour la sécurité routière

I.M'B
Libreville/Gabon

Le courtier d'assurances ACR SA et Général Safety Gabon (GSG) ont scellé, jeudi dernier, un partenariat. Lequel vise à promouvoir la culture de la sécurité chez leurs clientèles respectives ; en plus d'apporter un accompagnement dans l'acquisition d'accessoires complémentaires de sécurité pour les automobilistes. " Ce partenariat a un double avantage pour nos clients. Les clients bénéficient à la fois d'une assurance (ACR) et d'accessoires de sécurité homologués ", a indiqué Alain-Michel Massoussou, patron d'ACR SA. Directeur général de GSG, J.C Mihindou estime que " le choix de ACR a été motivé par le fait que les deux structures entretenaient déjà une collaboration sur d'autres pro-

jets d'intérêt commun. De plus, ACR dispose déjà d'un réseau à l'intérieur du pays. GSG souhaite ainsi promouvoir des réflexes de sécurité chez tous les usagers de la route ". À l'origine de ce partenariat, un constat : le secteur de la sécurité routière, pourtant normé, est infesté de plusieurs hors-la-loi avec des véhicules en circulation dont l'état mécanique n'est pas adéquat. Présent à cette signature, Alex Minto'o, directeur général de la sécurité routière (DGSR), espère que ce type d'initiative va " prospérer pour le bien de la communauté nationale. Car, au finish, nous sommes tous impactés, directement ou indirectement, par la sécurité routière". À signaler que General Safety Gabon est une société de vente d'accessoires complémentaires de sécurité existant depuis février 2022.



Échange de parapheurs après la signature.

Plus de transparence à l'élection à la CCAIMAG

MSM
Libreville/Gabon

À la demande des opérateurs économiques, et sur instructions du ministre du Commerce et des PME, le président de la Chambre de commerce du Gabon (CCAIMAG), Jean-Baptiste Bikalou, a dirigé dernièrement une importante séance de travail au siège de l'institution avec les représentants des confédérations patronales. Objectif de cette rencontre : harmoniser les textes de l'arrêté n° 0271/PM du 3 mai 2021 portant organisation des élections à la Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Gabon (CCAIMAG) à celui du décret n° 0728/PM/ MECIT du 21 juin

2011 portant réorganisation de ladite institution. Les élections consulaires de la Chambre de commerce auront donc lieu le 4 novembre prochain pour l'assemblée générale, d'une part, et le 11 novembre 2022 pour le Bureau national, d'autre part. Il faut savoir que la Chambre de commerce du Gabon est la première institution de notre pays. La CCAIMAG créé en 1935 par les opérateurs économiques a pour objectif de représenter et défendre les intérêts des entreprises auprès des instances nationales et internationales pour une meilleure intégration de celles-ci. La Chambre de commerce est également un organe consultatif de l'État en matière d'économie pour le développement d'une politique nationale plus efficiente.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif à l'Alimentation en Eau Potable de la ville de Moanda – Lot 1 : Lot 1 : Renforcement de la Production Eau.

Commanditaire
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Alimentation en Eau Potable de la ville de Moanda.

Date de lancement
Lundi 29 août 2022.

Source de financement
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :

Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sise en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P : 2082 Libreville - Gabon
Tel : 011 76 76 07

Le retrait du dossier complet d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu de paiement.

Frais de dossier (non remboursables)
300 000 FCFA à régler à la caisse située au 4ème étage du Siège social de la SEEG entre 12h00 et 15h00.

Date de visite de site
Mardi 06 septembre 2022.

Date limite de remise des offres
Lundi 26 septembre 2022 à 15h00.

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
Du lundi 29 août au vendredi 02 septembre 2022, de 08h00 à 15h30.

 seeg gabon www.seeg-gabon.com